

Avenant n°2 à l'Arrêté Préfectoral des médecins agréés pour les Années 2013 à 2016
fixant la liste des médecins agréés pour l'administration en vue de la composition des comités médicaux et des commissions de réforme, et relatifs aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, pour le département du Var

Le préfet du Var
chevalier de la Légion d'honneur
chevalier de l'ordre national du Mérite
officier des Palmes académiques

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986, modifié par décret n°2010-344 du 31 mars 2010 art 352,

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2010 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés pour le département du Var pour une durée de trois ans, modifié par les arrêtés préfectoraux du 11 août 2011 et du 29 septembre 2012,

VU les demandes des médecins, en vue d'être agréés pour l'administration ;

VU les demandes d'avis adressées le 19/06/2013 au Conseil départemental de l'ordre des médecins et aux syndicats départementaux des médecins ;

VU les avis réceptionnés en date du 10 juillet 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral des médecins agréés pour les années 2013 à 2016 fixant la liste des médecins agréés pour l'administration en vue de la composition des comités médicaux et des commissions de réforme, et relatifs aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, pour le département du Var en date du 8 août 2013 ;

VU l'avenant en date du 11 septembre 2013 modifiant et complétant l'arrêté préfectoral du 8 août 2013 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé PACA ;

ARRETE

Article 1er : Le présent avenant modifie et complète l'arrêté préfectoral en date du 8 août 2013 sur les points suivants :

- Sont retirés de la liste des médecins agréés, à leur demande :
 - Docteur LION Jean-Jacques qualifié spécialiste en cardiologie.
 - Docteur CARADEC Jacques, qualifié spécialiste en Ophtalmologie.
 - Docteur GARRON Jacques, qualifié spécialiste en Ophtalmologie
 - Docteur LE CAER Hervé, qualifié spécialiste en Pneumologie.
 - Docteur JULLIER Christian, qualifié spécialiste en Psychiatrie.

- Les professionnels de santé suivant, qualifiés en médecine générale sont intégrés sur la liste des médecins agréés à leur demande :

Docteur LE BERRE- COQUARD Servane
27 rue de la Pompe
83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
☎ 04-94-45-70-64

Qualifié en médecine générale

Docteur DUDRAGNE Jean Paul
44 Rue de la République
83170 BRIGNOLES
☎ 04 94 69 00 34

Qualifié en médecine générale

Docteur LE MAREC Alain
52 Avenue Gambetta
83500 LA SEYNE SUR MER
☎ 04 94 06 22 73

Qualifié en médecine physique réadaptation fonctionnelle

Docteur HEURLEY Gilbert
IRF Pomponiana-Olbia
BP 41
83407 HYERES Cedex
☎ 04 94 35 94 35

Qualifié en médecine physique réadaptation

Docteur BERNARD Philippe
Clinique Sainte Marguerite
83400 HYERES.
☎ 04 94 12 55 60

Qualifié spécialiste en Oncologie

Docteur GREILLIER Philippe
Polycliniques des fleurs
BP 100
83190 OLLIOULES
☎ 04 94 24 02 02

Qualifié spécialiste en Pneumologie

Dr BOYER Jean Paul
Centre Hospitalier de Fréjus BP 110
83608 FREJUS CEDEX
☎ 04 94 47 15 77

Qualifié spécialiste en Psychiatrie

Les modifications suivantes sont apportées :

- Lire « Docteur GADROY Patrice » qualifié médecin généraliste est situé
L'Hélios, Résidence Les Héliènes
86 avenue Hélène Vidal
83300 DRAGUIGNAN
☎ 04.94.67.39.88

- Lire « Docteur BAULENAS Josep » qualifié médecin généraliste situé ;
9 boulevard Gambetta
83460 LES ARCS
☎04.94.73-34-74
- Les coordonnées du Docteur ZETTELMAIER Fabien, qualifié spécialiste en cardiologie sont :
2 rue Corneille
83000 TOULON
☎04.94.005.003

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Var, Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé PACA, et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Var sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application et de la notification du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Var.

Fait à Toulon, le 17/12/2013

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Pierre GAUDIN